

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DE SAUVETERRE-DE-GUYENNE
PROCES VERBAL DU 13 MARS 2017**

L'an **deux mille dix-sept**, le **treize mars** à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de SAUVETERRE-DE-GUYENNE s'est réuni, en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Monsieur Yves d'AMECOURT**, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 mars 2017.

Présents : M. Yves **d'AMECOURT**, Mme Marie-José **LAWTHER**, M. Pierre **TOMADA**, Mme Sandrine **COMBEFREYROUX**, M. Laurent **SAUTS**, Mme Sylvie **PANCHOUT**, M. Luc **HERAULT**, M. Benoît **PUAUD**, Mme Stéphanie **DUBERGA**, Mme Karine **LUMEAU**, M. Eric **SALLABERREBORDE**, M. Tristan de la **RIVIERE**, Mme Ghyslaine **CUROY**, M. Christian **BONNEAU**, M. Christophe **MIQUEU**, Mme Fabienne **MARQUILLE-MIRAMBET**.

Absents ou excusés : Mme Annie **ORDRONEAU** (pouvoir à M-J. **LAWTHER**), M. Serge **MAURIN** (pouvoir à L. **HERAULT**).

Monsieur Christian **BONNEAU** est désigné secrétaire de séance.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la réception d'une lettre de démission de Madame Alice **ROUGIER SAINT MARTIN** au début du mois de mars 2017. Elle a souhaité démissionner pour des raisons personnelles et elle souhaite une bonne réussite à l'équipe en place pour les projets à venir. Monsieur le Maire remercie Madame Alice **ROUGIER SAINT MARTIN** pour ces années au service de la commune et précise qu'à la suite de cette démission, Monsieur Serge **MAURIN**, candidat suivant de la liste « Pour Sauveterre-de-Guyenne avec Yves d'AMECOURT » en 2014, devient conseiller municipal.

Monsieur le Maire demande si les conseillers ont reçu les procès-verbaux (PV) des séances du 07 novembre 2016 et 13 décembre 2016. Aucune remarque n'est à formuler les PV des séances du 07 novembre 2016 et 13 décembre 2016 sont adoptés à dix-neuf voix pour.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal du report du vote des Comptes de Gestion 2016 et Comptes Administratifs 2016 qui ne sont pas encore disponibles. De même, le vote des budgets primitifs 2017 sont reportés à la prochaine séance du Conseil Municipal car les recettes (dotations, fiscalité...) ne nous ont pas été transmises par les services de l'Etat (DGFIP). Les votes auront probablement lieu le 13 avril prochain.

L'ordre du jour est annoncé et Monsieur le Maire propose de l'ajout de 2 points :

Ajout à l'ordre du jour : Questions diverses

- Enquête publique « travaux de la Vignague »
- Indemnités de transports pour les conseillers municipaux (syndicat hors département)

Le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, adopte les 2 points supplémentaires à l'ordre du jour.

1 – PERSONNEL

- Création de poste au sein de la Médiathèque – **délibération 2017-03-01**

Madame Sandrine **COMBEFREYROUX** présente le bilan du processus de recrutement d'un adjoint du patrimoine pour renforcer l'équipe de la future médiathèque municipale (ouverture au second semestre 2017) : 72 candidatures ont été reçues, candidatures riches et variées et de tous horizons.

Le jury composé d'élus, d'un cadre référent de la BDP, du secrétaire général, de l'agent en charge de la bibliothèque actuelle, a effectué, une première sélection suivant une grille d'évaluation avec pondérations.

De cette sélection, 11 candidatures ont été retenues pour un entretien et 10 entretiens ont été réalisés. A l'issue de ces entretiens, 3 candidatures ont été présélectionnées. Lors d'une dernière sélection, le jury a décidé le recrutement de Madame Ludivine GARUZ au 1^{er} avril 2017 en tant qu'adjointe territorial du patrimoine (catégorie C : filière culturelle).

Par conséquent : considérant la nécessité de recruter un adjoint du patrimoine territorial à temps complet pour renforcer le Pôle Administratif (service culturel) dans le cadre de la création de la Médiathèque municipale en 2017, le Conseil Municipal décide, par dix-neuf voix, pour :

- La création au tableau des effectifs de la commune du poste suivant :
Adjoint du patrimoine 35/35^{ème} : 1 poste
- Cette création de poste sera établie avec effet au 1er avril 2017 ; les crédits nécessaires à ce recrutement seront inscrits au budget 2017.

La Bibliothèque Départementale de Prêt (BDP) est vivement remercié pour l'aide et les conseils apportés lors de ce recrutement.

2 – BUDGETS COMMUNAUX

- Attributions de subventions

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'attribution de différentes subventions.

Accord de subventions du Conseil Départemental de la Gironde :

- 24 000.00 € au titre de la création d'un réseau et d'un système de traitement des eaux usées (assainissement collectif) sur le village de Roussillon.
- 17 741.00 € pour les travaux d'aménagement du stade Bazzani (création d'un club house)

Proposition de subventions de la DRAC Nouvelle Aquitaine :

- 6 300.00 € pour la phase de maîtrise d'œuvre relative à restauration de 5 monuments du patrimoine communal (portes fortifiées et églises)

- Demandes de subventions

- Restauration du patrimoine communal – **délibération 2017-02-02**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le montant total du marché de maîtrise d'œuvre pour la restauration du patrimoine communal de Sauveterre de Guyenne inscrit à l'inventaire des Monuments Historiques (églises et portes fortifiées) s'élève à 32 000.00 € HT (soit 38 400 € TTC) suite à l'attribution du marché en septembre 2016.

L'opération fait l'objet d'une programmation pluriannuelle (2017-2020) et débutera en 2017 par la réalisation des études (AVP, PRO, ...) et chiffrages par le maître d'œuvre (M. DODEMAN, Architecte en Chef des Monuments Historiques) pour un montant prévisionnel d'environ 18 000 HT (soit 21 600 € HT).

Une demande de subvention a été adressée à la DRAC pour financer ces premières études et une proposition d'aide a été adressée en retour à notre commune.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour :

- approuve le lancement de la première phase d'études préalables aux travaux pour un montant de 18 000 € HT, soit 21 600 € TTC,
- arrête le plan de financement suivant :

Subvention de l'État (35 %) : 6 300 €
Participation de la commune (TVA comprise) : 15 300 €

Et,

- charge Monsieur le Maire de solliciter les subventions correspondantes,
- s'engage à assurer le préfinancement de la TVA pour un montant de 3 600 €,
- s'engage à prendre en charge le solde de l'opération si les aides publiques n'atteignent pas le montant indiqué,
- s'engage à inscrire au budget les crédits nécessaires à la réalisation de cette opération.

- Circuit d'interprétation touristique – **délibération 2017-03-03**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet de mise en place d'un circuit d'interprétation touristique du patrimoine de la bastide de Sauveterre-de-Guyenne. Ce projet prévoit la création d'un circuit pédestre de 27 étapes, de plans et table d'orientation et de mise en scène de la commune (personnages) afin de proposer une mise en valeur des richesses patrimoniales et historiques de la commune tout en offrant un nouveau service touristique en autonomie pour les visiteurs.

Ce projet s'inscrit en partenariat avec l'Union des Villes Bastides de la Gironde qui interviendra sur les monuments typiques de notre bastide (4 portes fortifiées, place principale....).

Une demande d'accompagnement financier auprès du Département de la Gironde est envisageable afin de permettre la réalisation de ce projet.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de solliciter une subvention de 50% du coût prévisionnel du projet (HT).

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, approuve la démarche et autorise Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Départemental de la Gironde pour l'obtention d'une subvention.

- Achats de matériels - Ecole Élémentaire – **délibération 2017-03-04**

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le projet d'installer 6 TBI (tableaux blancs interactifs) tactiles à l'école élémentaire en 2017 (3 TBI) et 2018 (3 TBI) dans le cadre de l'amélioration des conditions et outils d'apprentissage dans notre école.

Une demande de subvention peut-être déposée auprès du Conseil Départemental de la Gironde. Le montant prévisionnel de cette opération est de 7832.50 € HT pour 3 TBI.

Le montant maximum des dépenses subventionnables par an pour le Conseil Départemental est de 7 600 €.

Le montant de la subvention sollicitée est le suivant :

$7\,600\text{ €} \times 40\% = 3\,040\text{ €}$ subvention/an x CDS (0.83) soit : 2 523.20 €

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord, et autorise Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Départemental pour le projet d'achat de 3 TBI Tactiles pour l'école élémentaire.

3 – VOIRIE ET CIRCULATION

- Etude sur la circulation routière

Monsieur le Maire évoque une réflexion de la commune sur la circulation routière à Sauveterre de Guyenne (RD670) avec une demande d'étude. Cette étude servira de base à la rénovation des rues de la bastide. Un grand chantier évalué à 3 Millions d'€ qui commencera après les chantiers actuels (Stades, Maison Brugère, Médiathèque) et programmés (Ecole élémentaire) soit en 2019/2020.

Dans un premier temps, le Conseil Départemental fait procéder à des comptages routiers sur les axes départementaux RD 670, 671 et 672 afin de mesurer le flux de circulation et de permettre une analyse en vue de définir des solutions d'aménagements appropriées.

- Aide de covoiturage – convention avec de Conseil Départemental – **délibération 2017-03-05**

Madame Marie-José LAWThER rappelle au Conseil Municipal que la commune a souhaité la mise en place d'un stationnement inhérent à la pratique du covoiturage sur la Place du Foirail, route départemental 139^E1 en collaboration avec le Conseil Départemental de la Gironde par délibération n° 2011.149 du 19 décembre 2011.

Afin de fixer les modalités de l'aire de covoiturage, il est nécessaire de signer une convention entre le Conseil Départemental et la commune.

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer la convention avec le Conseil Départemental pour la mise en place de l'aire de covoiturage.

- Programme voirie communale

Monsieur Pierre TOMADA rappelle que la commune a en charge la réfection des chemins ruraux et que la voirie communale est en gestion par la CdC rurales de l'Entre Deux Mers.

Monsieur Pierre TOMADA présente l'ensemble des projets envisagés pour 2017 :

- Intercommunaux (voirie communale) :

- VC 1 (Saint Léger)
- VC 7/VC 20 (carrefour Ferrand/Candalle/Pinquet)
- VC 23 (Foncrose)
- VC 27 (busage et stationnement sur accotement « rue de la Vignague » à proximité de la salle culturelle et des terrains de tennis)
- VC 27-3 (pont)
- VC 37 (Vidon), avenue François Mitterrand (signalisation horizontale devant le collège : stationnement bus + liaison piétonne sécurisée)
- VC Déchetterie (ZI Gabachot : accotement/gestion des eaux pluviales de voirie)

- communaux (chemins ruraux) :

- La grande Haie : bordure et gestion des eaux pluviales de voirie
- Cour du Club des Aînés ruraux (rue boutterie)
- Trottoir (700 m²) à l'ouest du boulevard du 11 novembre 1918
- CR Roudet
- CR Balestard
- Voirie et parking de la RPA Pringis

Les chemins ruraux retenus dans cette liste ne seront connus qu'à l'issue du vote du budget et de la consultation des entreprises afin de correspondre à l'enveloppe financière disponible.

Monsieur Tristan de La RIVIERE rappelle le problème de l'intersection de la rue du Nord et de la rue St Léger.

Monsieur le Maire souligne qu'effectivement, à ce carrefour se pose un problème de visibilité. Il rappelle qu'il s'agit là d'une promesse de la campagne de 2014 faite en réunion publique et qu'il convient de mettre en place rapidement une solution à évaluer (Stop, Miroir, ...).

4 – QUESTIONS DIVERSES

- Cession à titre gratuit d'une parcelle au SDIS – **délibération 2017-03-06**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de l'acquisition en février 2014 d'une parcelle se situant à proximité de la caserne des Pompiers.

Suite à différents échanges avec les services du SDIS, celui-ci confirme son intérêt à acquérir cette parcelle (cadastrée AX n° 546) à proximité immédiate du centre d'incendie et de secours.

Monsieur le Maire propose la cession à titre gratuit au profit du SDIS de la Gironde.

L'acte de vente sera rédigé en la forme administrative (acte administratif) par les services du SDIS, sans qu'il y ait besoin d'avoir recours à un notaire, et devra être authentifié par Monsieur le Maire, conformément aux dispositions de l'article L 1311-13 du Code Général des collectivités Territoriales. L'intégralité des frais afférents à cette cession sera prise en charge par le SDIS.

Par conséquent, une délégation de pouvoir au profit du premier adjoint au Maire est nécessaire pour représenter la commune à l'acte authentique de vente.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de délibérer pour :

- donner son accord pour la cession gratuite au profit du SDIS de la parcelle AX n° 546
- autoriser Monsieur le Maire à authentifier l'acte authentique de vente et signer tous les documents nécessaires à la publicité foncière
- prévoir une délégation de pouvoir au profit du premier adjoint au Maire et l'autoriser à signer l'acte authentique de vente en lieu et place de la commune

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, donne son accord

- Modification des membres des commissions communales – **délibération 2017-03-07**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les membres des délégués communautaires (CdC) et des commissions municipales suite à la démission de Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN :

Délégués à la communauté des communes rurales de l'Entre deux Mers

Remplacement de Mme Alice ROUGIER SAINT MARTIN par Mme Sandrine COMBEFREYROUX.

DESIGNATION	DELEGUES
Communauté des communes rurales de l'Entre deux mers	Yves d'AMECOURT
	Stephanie DUBERGA
	Luc HERAULT
	Karine LUMEAU
	Benoît PUAUD
	Sandrine COMBEFREYROUX
	Christophe MIQUEU

Tourisme, Ecoles, culture, Transports (TECT) :

Remplacement de Mme Alice ROUGIER SAINT MARTIN par M. Serge MAURIN.

Désignation	Responsable	Nom
Tourisme, Ecoles, Culture, Transports (TECT)	S. COMBEFREYROUX	Sandrine COMBEFREYROUX
		Ghislaine CUROY
		Stéphanie DUBERGA
		Eric SALLABEREMBORDE
		Karine LUMEAU
		Serge MAURIN
		Françoise MERY
		Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET

Affaires sociales, Sport, Commerces et Artisanats (ASSCA)

Remplacement de Mme Alice ROUGIER SAINT MARTIN par M. Tristan de la RIVIERE.

Désignation	Responsable	Nom
Tourisme, Ecoles, Culture, Transports (TECT)	S. COMBEFREYROUX	Sandrine COMBEFREYROUX
		Ghislaine CUROY
		Stéphanie DUBERGA
		Eric SALLABEREMBORDE
		Karine LUMEAU
		Tristan de la RIVIERE
		Françoise MERY
		Fabienne MARQUILLE-MIRAMBET

Commission restauration collective (cantine, ALSH, RPA, ...)

Remplacement de Mme Alice ROUGIER SAINT MARTIN par M. Tristan de la RIVIERE.

Désignation	Responsable	Nom
Commission restauration collective (cantine, ALSH, RPA...)	S. PANCHOUT	Sylvie PANCHOUT
		Sandrine COMBEFREYROUX
		Karine LUMEAU
		Tristan de la RIVIERE
		Ghislaine CUROY
		Françoise MERY
		Directeur école élémentaire
		Directrice école maternelle
		Présidente FCPE (parents d'élèves)

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, valide la modification des membres du Conseil Communautaire de la CdC et des commissions municipales.

- Modifications des membres du conseil d'administration du CCAS – **délibération 2017-03-08**

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal qu'il est nécessaire de modifier les membres du Conseil d'Administration du CCAS (Centre Communal d'Action Sociale) suite à la démission de Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN et de Madame Annie TEULET.

Monsieur le Maire propose le remplacement de Madame Alice ROUGIER SAINT MARTIN par Madame Sandrine COMBEFREYROUX et Monsieur Christophe MIQUEU propose remplacement de Madame Annie TEULET par Madame Patricia SCHNEEBERGER- REIGNIER :

		Nom	Prénom
Voix délibératives	Membre du CM	d'Amécourt	Yves
		Panchout	Sylvie
		Ordroneau	Annie
		Combefreyroux	Sandrine
		Miqueu	Christophe
		Bonneau	Christian
	Membres hors CM	Curoy	Ghislaine
		Méry	Françoise
		Jaumain	Marie-Joëlle
		Schneeberger-Reignier	Patricia
		Arjac	Monique
Michel		Arlette	
Voix consultatives	Membres hors CM	Elgoyen	Simone
		Père Picault	Christophe
		Audebert	Eliane
		Président	de
		de la Rivière	Emiline
		Gréau	Mireille

Après échange de vues, le Conseil Municipal, à dix-neuf voix pour, valide la modification des membres du Conseil d'Administration du CCAS.

- Conseil des sages

En l'absence de Madame Annie ORDRONEAU, le rapport de la commission du conseil des sages est reporté à une prochaine séance du Conseil Municipal.

- Lutte contre le vison d'Amérique en Gironde

Monsieur Christian BONNEAU signale que le vison d'Amérique carnivore, a été introduit par malveillance en Europe et met en péril le vison d'Europe. Une campagne de recensement a été mise en place afin d'établir un bilan (nombre, situation géographique,...).

- Election présidentielle 2017

Monsieur le Maire rappelle les dates de l'élection présidentielle 2017 et qu'il y a lieu de prévoir les permanences des bureaux de vote. Il demande aux conseillers municipaux de se positionner sur les créneaux horaires en fonction de leur disponibilité.

- Enquête publique travaux sur la Vignague

Monsieur Christian BONNEAU informe le conseil municipal d'une enquête publique sur les travaux de la Vignague du 11 avril au 10 mai 2017. Un commissaire enquêteur assurera une permanence en mairie.

- Indemnité de transports pour les conseillers municipaux

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal d'une possibilité d'indemnité pour les conseillers municipaux lors des réunions pour des syndicats hors départements. La question est à étudier pour prise de délibération lors d'une prochaine séance du Conseil Municipal.

- Travaux « chambre de passage »

Madame Stéphanie DUBERGA pose la question sur les travaux de la chambre de passage et si à fin de ceux-ci, les deux salles paroissiales resteront à disposition de la paroisse.

Monsieur le Maire signale que les travaux (rénovation, création de sanitaires et douches) concernent l'aménagement de la chambre de passage actuelle et la possibilité d'utiliser ponctuellement (urgence) une des deux salles paroissiales comme une seconde chambre de passage. Néanmoins, les deux salles paroissiales resteront à disposition de la paroisse.

AGENDA

Mars 2017	
17/03	Théâtre « Les municipaux 2.0 » – Salle Culturelle Bonard (21h)
18/03	Quine Judo – 21h - salle Culturelle Bonard
23/03	Thé Dansant– 14h30/18h30 - Salle Culturelle Bonard
28/03	Forum de l'emploi viticole 2017 (9h30-12h) – salle des fêtes rue St Romain
Avril 2017	
01/04	Carnaval de Sauveterre – 16h - Place de la République
01/04	Concert Musique en Bastide – 19h30 - Salle culturelle Bonard
07-08/04	Bourse aux vêtements FCPE – salle des fêtes rue St Romain
08/04	Quine Pétanque – 21h - Salle Culturelle Bonard
08-09/04	Salon « Notre Campagne »
13/04	Conseil Municipal (20h)
14/04	Théâtre des Salinières « La loose » - 20h30 - salle Culturelle Bonard
16/04	Prix Lucien Fouchy (36ème édition)
19/04	Collecte de sang (EFS) - Salle des fêtes St Romain – 16h à 19h
23/04	Election présidentielle 2017 : 1 ^{er} tour
27/04	Thé Dansant– 14h30/18h30 - Salle Culturelle Bonard
30/04	Brocante des Amis de la Bastide – 7h30/18h - place de la République
Mai 2017	
07/05	Election présidentielle 2017 : 2 ^{ème} tour
10/05	Commission LULOM (18h30)
13/05	Tour des Ecureuils (29ème édition)
13/05	Théâtre des Salinières « Je préfère qu'on reste amis » - 20h30 - salle Culturelle Bonard
15/05	Conseil Municipal (20h)
21/05	Journée des savoir-faire (10H-18H) : Les ATELIAGES/Les ARTS4TYPIQUES
21/05	Nuit du rire – Salle Culturelle Bonard
25/05	Thé Dansant– 14h30/18h30 - Salle Culturelle Bonard
Juin 2017	
11/06	Elections législatives 2017 : 1 ^{er} tour
17/06	Fête de la musique – Musique en Bastide
17/06	Kermesse de l'école maternelle
18/06	Elections législatives 2017 : 2 ^{ème} tour
21/06	Collecte de sang (EFS) - Salle des fêtes St Romain – 16h à 19h
22/06	Thé Dansant– 14h30/18h30 - Salle Culturelle Bonard

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h45.